

CCOPA DREAL



PROFESSION DE FOI

L'agenda social 2017-2019 du ministère de la transition écologique et solidaire a inscrit pour la 3ème fois le chantier statutaire des Ouvriers des Parcs et Ateliers.

L'évolution du décret statutaire de 1965 conditionnera le devenir des OPA au sein des services de l'Etat.

Les OPA ont toujours accordé leur confiance à la CGT lors des précédentes élections. **Une représentativité de l'ordre de 66%**, aux élections de 2014 a permis à la CGT d'être en première ligne pour défendre les intérêts et l'avenir des OPA.

**« En votant CGT
vous défendez le service
public, vos missions
et vos emplois »**

Devant l'immobilisme et la surdité du ministère, la mobilisation s'est imposée pour

porter les revendications de la CGT et faire valoir le droit des OPA.

Le 21 juin 2018, à la seule initiative de la CGT, les OPA ont clairement exprimé leur volonté de ne pas être en extinction en revendiquant des missions, des emplois, des salaires correspondant à leurs missions techniques.

Malgré le moratoire imposé par le ministère du budget, l'action du SNOPA CGT a permis de recruter 212 OPA au ministère des dernières années.

Le principal enjeu pour les OPA est la modification des règles statutaires afin de pouvoir recruter sous statut OPA et pérenniser nos missions et nos emplois.

»» Des CCOPA dans les DREAL

La fin du transfert des parcs vers les collectivités territoriales a acté la fin des CCOPA dans les départements.

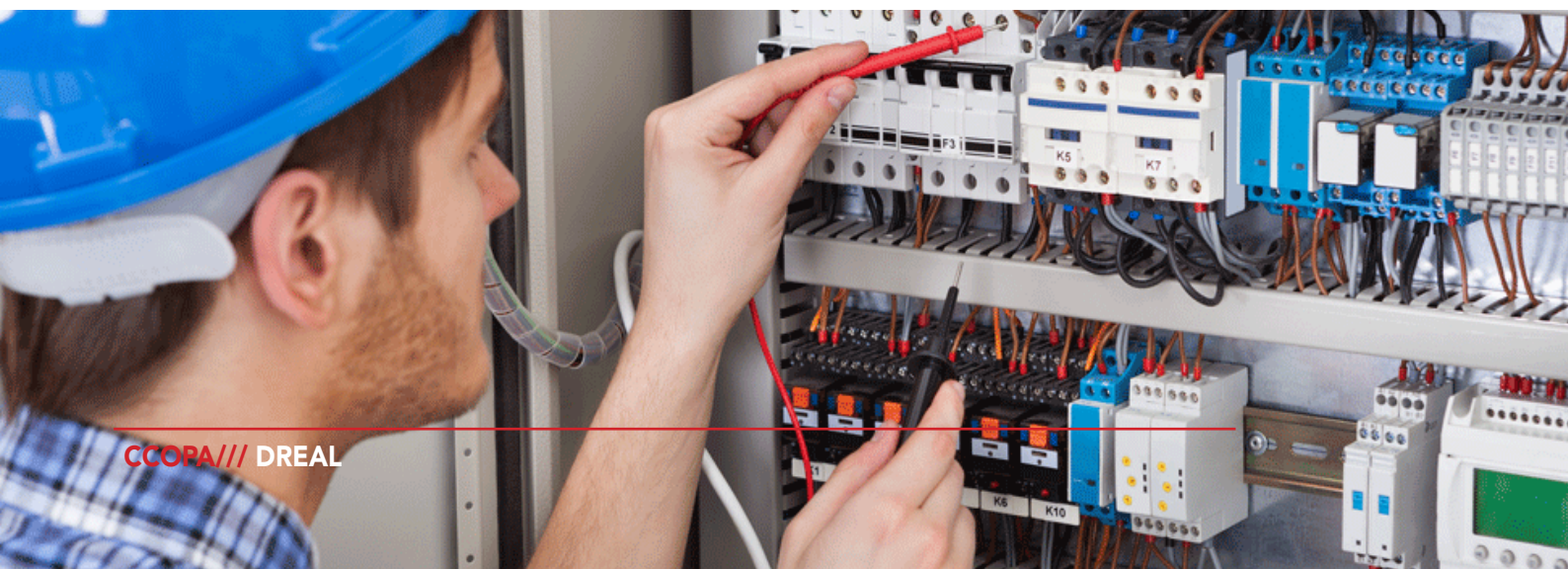
Les CCOPA pour les OPA en poste en DREAL, en DDT(M) et pour les OPA Mis à disposition sans limitation de durée (MADSLD) des collectivités territoriales (Départements et Régions) ou MADSLD des ministères de l'armée ou de l'intérieur se situeront au niveau régional dans les DREAL.

**« La CGT défend
votre pouvoir d'achat
vos salaires
votre régime indemnitaire
votre protection sociale »**

Ne pas rester isolés !

Des OPA qui viennent de services voire de ministères différents sur des territoires vastes compliquent l'exercice face à une administration qui a parfois des problèmes pour connaître les règles statutaires des OPA !

Le SNOPA CGT défend tous les OPA !



Aucun d'entre nous ne doit être laissés de côté, la CGT assurera le lien entre les OPA, fournira les formations et les outils pour connaître les règles statutaires des OPA.

!!! **Accordez votre confiance aux élus CGT**

Vos élus se battent pour le service public, obtenir des recrutements supplémentaires à un haut niveau de qualification.

Le SNOPA CGT REVENDIQUE

- La pérennisation des missions des OPA dans les services de prévisions des crues dans les DREAL
- Des déroulements de carrières pour les OPA dans les DREAL notamment avec l'ouverture à la filière technicien
- La révision du régime indemnitaire avec un déplafonnement de la prime de métier à l'identique des DIR, DIRM, VNF...
- Une reconnaissance des postes occupés par les OPA dans les DDT(M) et leur pérennisation
- La possibilité de recruter des OPA dans tous les services interministériels dont les DDT(M)

Les OPA mis à disposition sans limitation de durée

Pour les OPA MADSLD des collectivités territoriales :

- Des déroulements de carrières respectant les règles statutaires des OPA
- Un régime indemnitaire équivalent aux fonctionnaires territoriaux de la collectivité (lorsque celui-ci est supérieur)
- Les mêmes droits sociaux que ceux accordés aux fonctionnaires territoriaux
- Des possibilités de mutation au sein des collectivités territoriales
- Aucun frein pour une mutation dans les services ou Etablissements publics du MTES

Pour les OPA MADSLD du ministère des armées :

- Une reconnaissance des postes OPA au Ministère des armées
- Une reconnaissance des qualifications et des classifications
- Aucun frein pour une mutation dans les services du MTES
- En cas réintégration : dans un service ou Etablissement public du METS au plus près du domicile de l'agent.

Pour les OPA MADSLD du ministère de l'intérieur :

- Une reconnaissance des qualifications et des classifications
- Une possibilité de mobilité au sein du MI
- Aucun frein pour une mutation dans les services du MTES
- En cas réintégration : dans un service ou Etablissement public du METS au plus près du domicile de l'agent.

Les futures discussions qui vont s'engager pour l'avenir des OPA vont être déterminantes. Nous avons besoin d'être unis et d'avoir un syndicat fort pour défendre le droit et l'avenir des OPA.

La CGT aura une nouvelle fois besoin de votre confiance et vous aurez besoin de la CGT pour vous défendre

La CGT sera la seule en capacité de défendre les OPA, par sa connaissance et sa maîtrise technique des dossiers spécifiques liées à notre statut particulier.



SNOPA
la
cgt

fonction publique

#jevotecgt
le 6 décembre

**des femmes
et des hommes
artisans du quotidien**